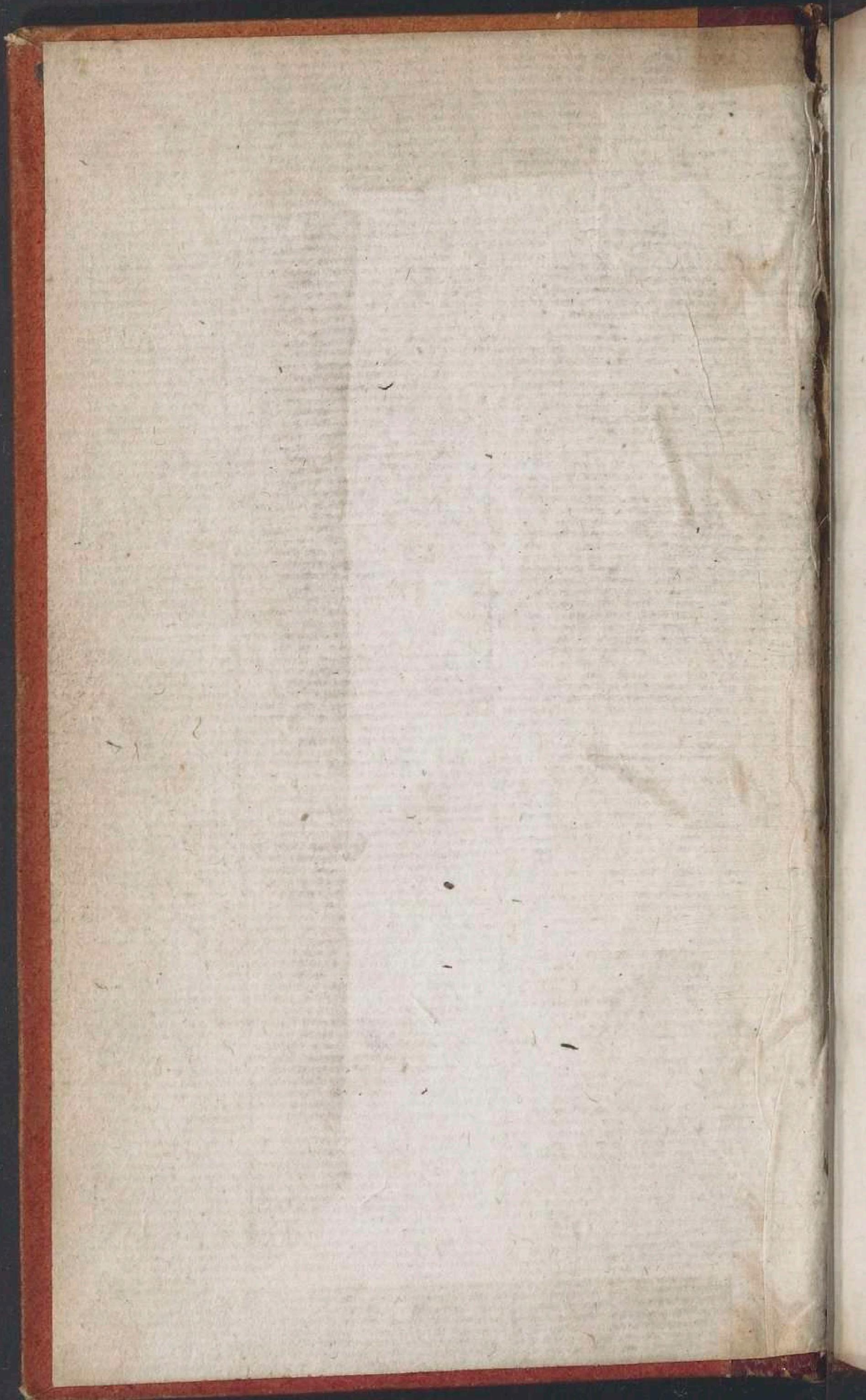
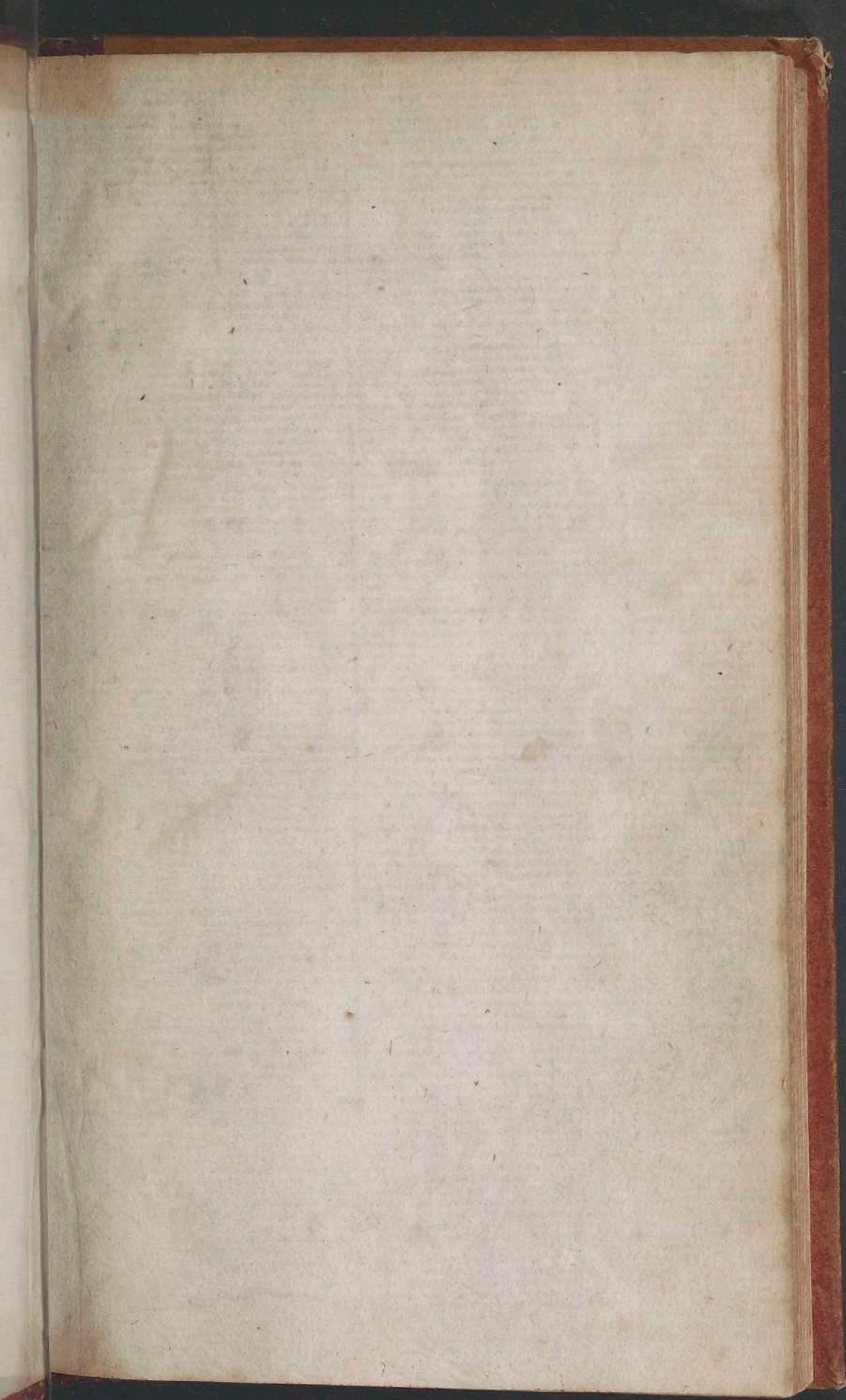
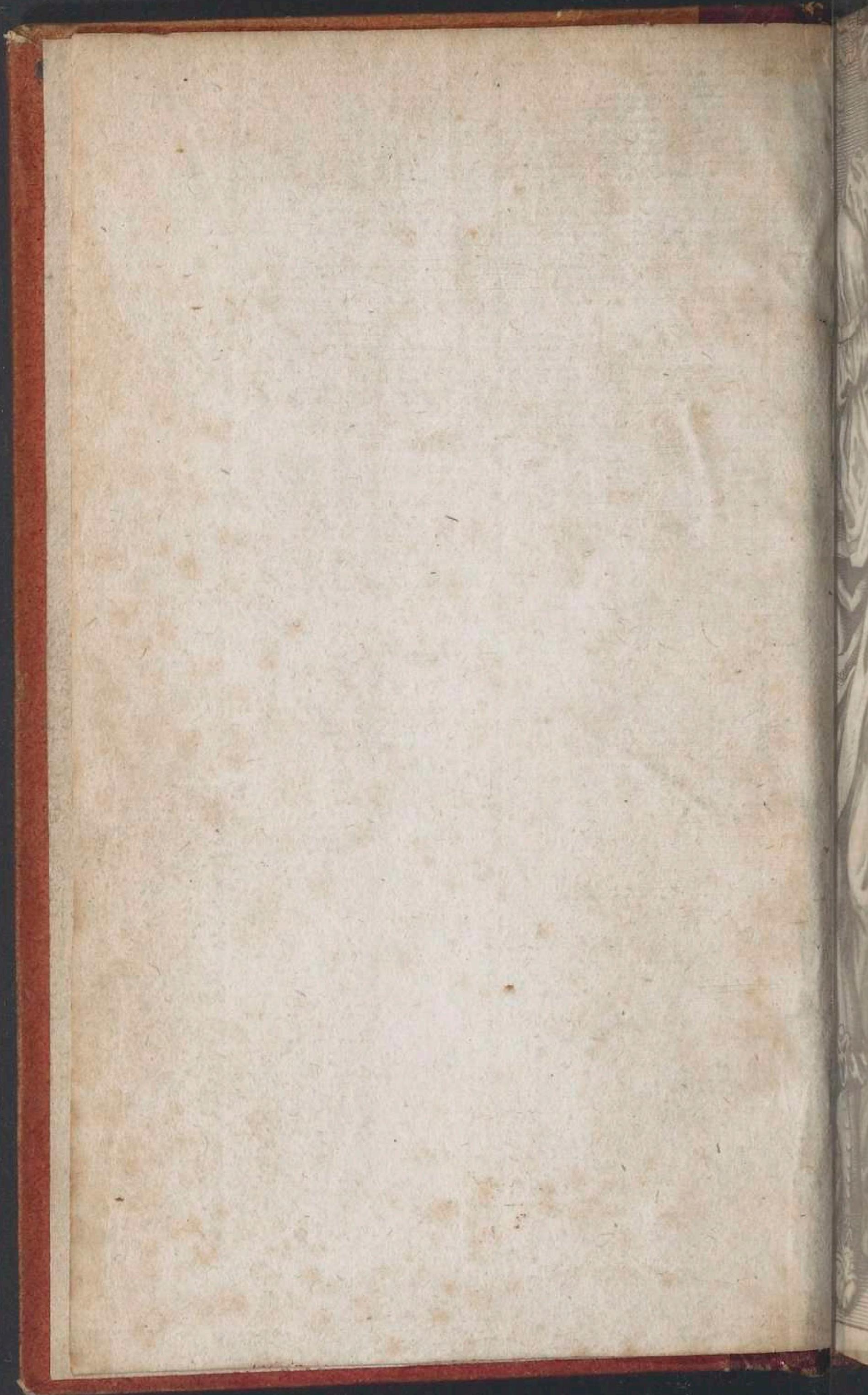


ERVE  
5









Les Véritables Règles de  
l'Orthographe Française

Par  
Louis  
De  
Lesclache  
avec  
Privilège  
du  
Roi



X-1275

Réserve

X 2315  
1

1955

LES  
VÉRITABLES RÉGLÉS  
DE  
L'ORTOGRAFE  
FRANÇÉZE,

X  
1275

OV

L'Art d'aprandre an peu de tams  
à écrire còrectemant.

Par LOVIS DE L'ESCLACHE.



A PARIS,

L'Auteur, proche le Pont-neuf, an  
la ruë Neuve de Guenégaud.

ET

Chés

LAVRANT RONDET, ruë S. Ja-  
ques, à la longue Alée, vis-à-vis  
la ruë de la Parcheminerie.

M. DC. LXVIII.

AVEC PRIVILE'IE DV ROI.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or title.

Second line of faint, illegible text.

Third line of faint, illegible text.

Fourth line of faint, illegible text.

Fifth line of faint, illegible text.

Sixth line of faint, illegible text.

Seventh line of faint, illegible text.

Eighth line of faint, illegible text.

Ninth line of faint, illegible text.

Tenth line of faint, illegible text.

Eleventh line of faint, illegible text.

Twelfth line of faint, illegible text.

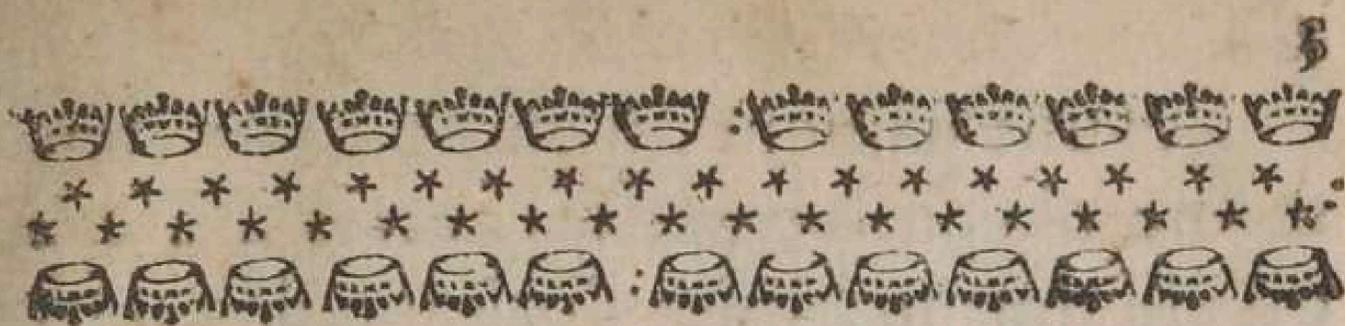
Thirteenth line of faint, illegible text.

Fourteenth line of faint, illegible text.

Fifteenth line of faint, illegible text.



Fragment of text from the adjacent page on the right, including words like 'VE', 'L', 'De', and 'grat'.



LES  
VÉRITABLES RÉGLES  
DE  
L'ORTOGRAPHE  
FRANÇOISE.

---

CHAPITRE I.

*De la conformité de l'Orthographe Française avec la prononciation.*



OMME les règles que je donnerai dans ce petit Traité, sont opozées à céles que les Grammairiens ont établies sur l'üzaje ordinaire; je prie le Lecteur de le lire antiéremant, avant que d'anjurer: car les opinions des hommes sont très-diferantes, touchant l'Orthographe Française.

Les uns pansent qu'ele doit être conforme à la parole ; & les autres âsûrent qu'ele doit marquer l'origine des mots que nous amploions pour exprimer nos pansées.

Ceus qui ne savent pas la Langue Latine , & qui ont de l'esprit , dizemt que nous devons écrire comme nous parlons : mais quelques Savans souûtiennent que cete metode , nous faizant perdre l'origine des paroles , nous ampêcherét d'an conêtre la propre signification.

Il samble que les premiers , qui n'ont pas âsés de force pour bien établir leur opinion , n'aient pas âsés d'autorité pour nous obliger à la suivre. Comme les autres ne peuvent souûfrir que l'on face injure à la Langue Latine , ni à la Gréque , ils s'atachent à leurs santi-mans avec beaucoup d'opiniâreté.

Je ne veus pas condâner ces deus Langues ; puî qu'eles ont leur beauté , aûsi bien que leur üzaje : mais je puis dire ( sans m'élogner de la vérité ) que ceus qui ont un atachement particulier pour eles , ne sont pas ordinairement les plus éclairés dans la Langue Francéze.

Ils sont samblables à ceus qui parlent continuélemant de ce qui regarde les autres, sans panser à leurs propres âfaires : & il ârive souvant que dans le chois des chozes qui sont utiles pour le bien public, le jujemant de ceus qui ont beaucoup de lumière sans étude, doit être préféré à l'opinion de ceus qui ont une Bibliotéque antière dans leur tête. Cète vérité parét dans la dispute que l'on fait sur l'Ortôgrafe Francéze, où il faut plûtôt suivre le santimant de ceus qui n'ont point d'étude, que celui de quelques Savans qui le méprizent.

Il peut être confirmé par de bonnes raizons ; car les mêmes principes qui nous <sup>a</sup>enſégnent que la beauté des Siances depand de l'ordre ; & que la Langue Francéze ét très-parfaite, prouvent que la prononſiation des mos qui la composent, doit être la règle de l'Ortôgrafe que nous i devons observer. Car comme nos conſeptions sont le portrait des chozes que nous pouvons conétre ; & que la parole ét celui de la pansée, il ét aûsi très-certain que l'écriture ét le portrait de la parole.

L'ordre ne relüit pas dans les écrits de tous les Filozofes ; ils avoüent pourtant d'un commun consantement , qu'il nous aide à bien consevoir les chozes que nous pouvons conétre : car les conceptions que nous pouvons avoir des chozes qui sont dans la nature , ou des axions que nous faizons , sont des portraits qui les reprézantent ; & le portrait d'une choze la doit reprézanter comme éle ét pour être véritable.

Les chozes qui sont dans la nature , i sont dispozées par ordre ; & cét ordre ét une preuve tres-évidante de la sajése divine ; c'ét pourquoi il faut conétre les chozes par ordre pour les bien conétre.

Il faut faire le même jujemant des axions de l'antandement , de la volon-té , & de l'apétit sansüel ; c'ét à dire , qu'il faut âsûrer , que celui qui an veut avoir une parfaite conésance , an doit conétre l'ordre : car éles sont resûés par ordre dans les facultés qui les produizent.

Comme la parole ét le portrait de la pansée , la beauté d'une langue consiste

principalement à exprimer les choses selon l'ordre des conceptions : d'où vient que la Langue Francoise est très-parfaite, à cause que l'ordre de ses expressions répond à celui des pensées. Comme les Noms y précèdent les Verbes, on y suit l'ordre de la nature; car les Noms, qui signifient les choses, ou les personnes, doivent précéder les Verbes, qui signifient ordinairement les actions.

Enfin puisque l'écriture est le portrait de la parole, la prononciation des mots qui composent la Langue Francoise, doit être la règle de l'Orthographe que nous y devons observer.

Nous suivrons cette méthode, si nous considérons les avantages que le public en pourra recevoir.





## CHAPITRE II.

*Des avantages que le public pourra recevoir de la conformité de l'Orthographe Francoïze avec la parole.*



OMME l'on arrive par degrés à la perfection, il y a long-tans que l'on tâche de réduire l'Orthographe Francoïze à la prononciation; & l'ordre que nous voions reluire à prézant dans la Justice, dans les Finances, & dans la Police, nous sôlicite à mettre la dernière main à cét ouvrage.

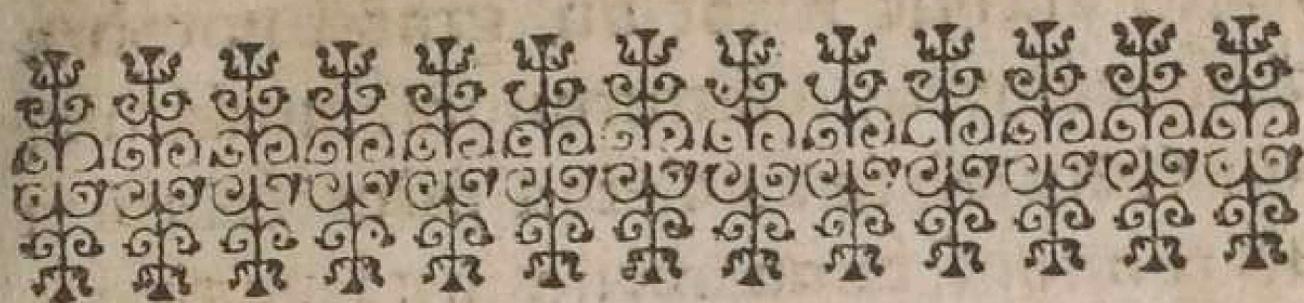
Cand nous considérons que nôtre victorieus Monarque, a contraint dans une Campagne les plus grandes vîles de Flandre à le reconétre pour leur Souverain; & que dans la rigueur de l'Hiver il a pû en treze jouts âsujétir toute la Franche-Comté à son obeïssance, nous pouvons crére qu'il ne s'ocu-

pe qu'à faire la guerre. Mais cand nous faizons réflexion sur ses axions à l'égard de la Réligion, de la Iustice, des Siances, & des Ars, nous jujons qu'il prand un grand soin des principales chozes qui regardent la conservation & la beauté des Etas : car les blasfémateurs font punis selon la rigueur de ses Ordonances : il ne donne point de grace aus infracteurs de céles qu'il a faites contre les duels : il veut que l'on observe exactemant céles qu'il a établies pour regler les procédures de la Iustice : Les Savans de son Roïaume, & même ceus des Roïaumes les plus élognés, conésent par les gratifications qu'ils an resoivent l'estime qu'il fait de la Siance. Anfin l'établisemant des Académies, qu'il antretient pour la perféxion des plus beaux Ars, augmeta la gloire de la France : car les Peintres, les Sculpteurs, et les Architectes i pouïront attirer à leur tour les Italiens, pour admirer la beauté de leurs ouvrajes. L'ornemant que l'on ajoûte tous les jours à Paris, la néteté de ses ruës, et la sûreté d'i marcher la

nuit i feront venir un grand nombre d'E'trangers. Comme ils voudront aprandre nôtre Langue , nous sommes an quelque fason oblijés de leur an faciliter l'intélijance ; et le meilleur moien que nous puissions prandre pour âriver à cete fin , ét de réduire nôtre manière d'écrire à nôtre prononfiation.

Nous ne travaillerons pas seulemant an cela pour les E'trangers ; mais nous donnerons encore aus anfans la facilité de lire les livres qui seront écrits an nôtre Langue : et si nous examinons d'où vient que la plûpart des Francés ne prononsent pas bien les paroles qu'ils métent an uzaje pour exprimer leurs pansées , nous trouverons que ce defaut vient de celui de l'Ortôgrafe qui ne répond pas à la prononfiation.

Nous devons donc écrire comme nous parlons ; pour contanter les E'trangers ; pour donner aus anfans la facilité de lire les livres qui seront écrits an nôtre Langue ; & pour découvrir aus uns et aus autres la véritable prononfiation des mos qui la compozent.



CHAPITRE III.

*Des Règles que nous devons suivre, pour rendre l'Ortographie Francéze conforme à la prononciation.*



Il faut donner quelque coné-  
sance de la diferance des  
létres, & de quelques mar-  
ques qui servent à l'intéli-  
jance de l'écriture, avant que d'établir  
les règles qu'il faut suivre pour écrire  
comme l'on parle.

Les Grammairiens divizent les létres  
en Voiéles et Consones.

Les premières sont céles qui peuvent  
faire une vois distincte; & qui peuvent  
compozer une silabe, ou un mot, sans  
le secours des Voiéles. *Consones.*

Les Cónsones doivent être jointes à  
quelque Voiéle, pour faire un son  
distinct; d'où vient qu'on ne peut faire  
aucune silabe sans Voiéle.

les Voïéles sont ; ou Simples , c'est à dire céles qui se prononsent seules ; ou Composées , c'est à dire céles qui se prononsent avec une autre.

Il i a cinq Voïéles Simples , qui sont *a, e, i, o, u.*

Eles sont ; ou Longues ; ou Brèves.

Les Voïéles longues sont céles dont la prononsiation ét de longue durée , comme dans ces mos *pásaje, être.* Nous tâcherons de les marquer d'un acsant aigu , ou circonflêxe , pour apprendre la véritable prononsiation de nôtre Langue.

Les Voïéles Brèves sont céles qui se prononsent promptement , comme dans ces mos , *facilité, docilité.*

Les Voïéles composées ( que les Grammairiens apérent distongues ) sont ; ou propres ; ou impropres.

On antand distinctement dans les premières le son de deus Voïéles , qui les composent , comme dans ces mos *jeu, Ouvrier.*

Les distongues impropres sont céles qui font antandre un son , qui ne participe point des Voïéles dont éles sont

composées, comme *ai* se prononse comme un *e* ouvert dans les mos suivans *faire, Palais, je dirai, &c.*

Il faut remarquer que l'*e*, l'*i*, & l'*u*, se prononsent d'une manière diférente.

L'*e* ét; ou masculin; ou féminin; ou ouvert; ou plus ouvert.

L'*e* masculin marque une prononfiacion forte et bien articulée, comme celui qui finit ces mos *divinité, majorité*. On le marque ordinairement d'un accent aigu.

L'*e* féminin ét celui dont la prononfiacion ét préque imperceptible, comme celui qui ét à la fin de ces mos *force, prudance*.

L'*e* ouvert ét celui qui se prononse d'une bouche plus ouverte que le masculin, comme celui qui ét dans la dernière syllable de ces mos *objét, sujet*.

L'*e* plus ouvert est celui qui se prononse d'une bouche plus ouverte que l'*e* ouvert, comme celui qui ét dans la première syllabe des mos suivans, *être, tête, &c.*

L'*i*, & l'*u* deviéent Consones, cand

ils précèdent les autres Voiéles ; & qu'ils composent avec éles une même syllable ; comme dans ces mos *jeune, jour, déjà, majesté, vertu, vérité, &c.*

L'*u* ét aûsi Consonne, cand il précède l'*r* qui ét devant une Voiéle, au commandement d'une syllable, comme dans ces mos, *vivre, livre, vrai, &c.*

L'*i* Consonne ét figuré an cete manière (j) pour le distinguer de l'*i* Voiéle.

L'*u* Consonne doit être figuré an cete fason (v) au commandement ou au milieu des mos, pour le distinguer de l'*u* Voiéle.

Les Grammairiens ajoûtent l'*y* au nombre des Voiéles ; mais cete lètre ét inutile dans nôtre Langue : car ceus qui la métenent à la fin des mos qui se terminent par *i*, suivent l'éreur de quelques Maîtres Ecrivains, et des Compoziteurs d'Imprimerie.

Les premiers voïant, que l'*i* qui ét à la fin des mos n'étét pas propre à recevoir l'ornement des parafes dont l'*y* ét susceptible, ont amploïé l'*i* Grec, pour faire parétre davantaje leurs exemples.

Comme l'amploi de l'*i* ét tres-com-  
mun dans l'écriture, les Compoziteurs  
d'Imprimerie ont souvant recours à  
l'*y*, cand la câsête, ou ( comme ils par-  
lent ) le câsetin du premier est vuide.

Cand on met l'*i* Grec à la fin de ces  
mos *moi*, *Roi*, *loi*, on an fait deus si-  
labes ; car l'*i* Grec se doit prononser  
séparémant.

Lor qu'il ét au milieu de deus Voié-  
les, il se doit prononser comme deus *i i*  
séparés, c'ét pourquoi nous i pouvons  
mètre l'*i* avec deus petis poins sur cête  
lêtre, comme dans ces mos *moien*,  
*voiant*.

Il faut dire la même choze de l'*i* Grec  
que l'on mét au commansément de  
quelques mos, & même de celui qui  
fait vn mot, c'ét à dire, que nous i de-  
vons amploier l'*i* avec deus petis poins  
sur cête létre, au lieu de l'*y*, comme  
dans ces mos *il i ét*, *ele i parle*, *il ia*,  
&c.

Comme l'*i* Grec ne doit pas être à la  
fin ; & qu'il n'ét pas nécessaire de le  
mètre au commansément, ni au milieu  
des mos, il doit être retranché de nôtre

Langue, pour éviter le mauvais ùzaje que nous en pouûrions faire.

Après avoir donné quelque coné-  
sance de la diferance des lètres, la pro-  
pozition que nous avons faite au com-  
mansemant de ce Chapitre, nous obli-  
je à parler de quelques marques qui  
servent à l'intélijance de l'écriture,  
qui sont l'Apostrofe, l'union, & la  
divizion.

L'Apostrofe ét une figure <sup>u</sup>semblable  
à une Virgule, qui marque ordinaire-  
ment le retranchement d'une Voiéle,  
pour éviter une mauvaize prononfia-  
sion; comme l'on écrit, *l'esprit*, et non  
pas *le esprit*; *s'étonner*, & non pas *se*  
*étonner*; *l'espérance*, & non pas *la*  
*espérance* &c.

L'Apostrofe se fait préque touûjours,  
cand une Voiéle ét au commansemant  
d'un mot qui suit les mos d'une silabe  
terminée par une autre Voiéle; comme  
nous écrivons *l'ame*, au lieu de *la ame*;  
*j'aime*, pour *je aime*, &c.

Nous ne devons pas touûjours prati-  
quer cete règle, si nous voulons éviter  
quelqu'obscurité dans nôtre discours,  
comme

comme nous devons écrire *si éle*, et non pas *s'éle*; *si Adam*, et non pas *s'Adam*.

L'Apostrofe se fait aûsi, cand une *h* muète ét au commansemant d'un mot qui suit les mos d'une silabe terminée par vne Voïéle; comme l'on écrit *l'homme*, et non pas *le homme*; *l'honneur*, et non pas *le honneur*; *l'histoire*, & non pas *la histoire*, &c.

Lor que la lètre (*h*) ét aspirée, c'ét à dire, qu'éle se prononse avec quelque véhémance, on ne retranche pas la Voïéle, comme l'on dit *la haine*, et non pas *l'haine*; *le Héros*, & non pas *l'Héros*; *la harangue*, et non pas *l'harangue*. Nous devons pourtant dire *l'héroïne*, et non pas *la héroïne*.

L'uzaje nous oblige à nous servir de l'Apostrofe dans ces mos *antre*, *puïque*, *quelque*, et *jûque*, cand une Voïéle ét au commansemant du mot suivant, comme nous devons écrire, *antr'acte*, pour *antre acte*; *puiqu'il*, pour *puïque il*; *qu'elqu'un*, pour *quelque un*; *jûqu'à midi*, pour *jûque à midi*.

L'uzaje autorize l'Apostrofe dans le

18 *Les véritables Règles*

mot, *grande*, quoi qu'il soit suivi d'une Consonne; comme l'on dit *grand' chambre*, *grand' chère*, &c.

On ajoute souvent une *l* avec une Apostrophe devant *on*, pour rendre la prononciation plus agréable, en évitant la rencontre des Voïéles, comme dans ces façons de parler, *comme l'on écrit*; *comme l'on parle*.

Enfin quand un Verbe qui est terminé par une Voïéle précède *il*, *éle*, et *on*, il faut mettre un *t*, devant ces particules, avec une Apostrophe entre-deux, pour rendre la prononciation plus agréable, comme dans les paroles suivantes, *combien i a-t'il de Commandemens de Dieu*; *parla-t'éle de la vertu*; *parle-t'on de guerre*.

On se sert de l'union, qui est marquée par une petite ligne, en cette façon (-) ou quand à la fin d'une ligne il faut diviser un mot en deux; comme *propozition*, *definition*; ou pour joindre deux mots en un; comme *très-mal*, *bon-heur*, *mal-heur*, *Sur-intendant*, *moi-même*, &c.

Quand on veut séparer une Voïéle

d'une autre, on met deus poins dessus ;  
ou pour ne pas joindre deus filabes an  
une ; comme dans ces mos *aiant*, *moien*,  
*Poëte*, *heroïque*, ou pour montrer que  
l'*u* doit être pris pour une Voïéle, et  
non pas pour une Consone, comme  
dans ces mos *loianje*, *jouissance*, *éblouir*,  
&c.

La multitude des règles que donnent  
les Grammairiens, pour anseigner  
l'Ortôgrafe Francéze, peut faire naître  
la confuzion dans l'Esprit : car ils  
confondent ordinairement les règles  
qui aprénent à bien parler, avec céles  
qui regardent la perféxion de l'écriture.

Comme la plûpart des règles qu'ils  
établissent, sont fondées sur un üzaje qui  
répugne à la raizon, la manière d'écri-  
re de leurs Sectateurs, ne peut resevoir  
l'aprobasion de ceus qui sont raizon-  
nables.

Ils donnent pluzieurs règles pour le  
plurier des Noms ; comme lor qu'ils  
âsûrent que les Noms qui ont leur sin-  
gulier terminé an *al*, ou *ail*, ont ordi-  
nairement leur plurier terminé an *aus* ;  
comme nous dizons *animal*, *animaus* ;

20 *Les véritables Règles*  
*travail, travaux, &c.*

Ils donnent aûsi pluzieurs règles pour les Noms Ajectifs ; an la manière suivante.

Les Adjectifs dont la terminaizon masculine ét an *c*, chanjent le *c*, an *che*, ou *que*, an leur terminaizon féminine ; comme l'on dit *un homme blanc*, et *une muraille blanche* ; *un homme public*, et *une marchande publique*.

Ceus qui se terminent en *e* masculin, ajoûtent seulement *e*, au féminin ; comme l'on dit *un Palais doré*, et *une chambre dorée*.

Ces règles, & pluzieurs autres que donnent les Grammairiens sur ce sujet, sont bonnes, pour anseigner la Langue Francéze à ceus qui l'ignorent : mais éles ne doivent pas être ampoiées, pour aprandre l'Ortôgrafe à ceus qui savent la Langue Francéze : car éles ne leur aprénent rien de nouveau ; et il ét certain qu'éles regardent la perféxion de la parole, & non pas céle de l'écriture.

Il faut suivre les manières d'écrire qui sont autorizées par l'uzaje, cand éles sont conformes à la prononciation :

d'où vient que nous devons écrire, *faire, je ferai, je dirai, j'aimerai*, et non pas *fère, je feré, je diré, j'aimeré*: car l'Ortôgrafe des premiers mos, qui ét aprouvée par l'uzaje, ét très-conforme à la prononfiation.

Le précepte que nous venons d'établir, prouve que nous devons suivre l'uzaje dans les premières filabes des mos prononfés an *se*, qui commansent; ou par *s*; comme dans ces mos *sec, second, séance, Secretaire, secours, secret, séculier, &c.* ou par *c*; comme dans ces mos, *célébre, cercle, cérémonie, cerneau, certificat, cerize, certitude, certain, cerveau, Célestin, &c.*

Il faut aûsi suivre l'uzaje dans les premières filabes des mos prononfés an *si*, qui commansent; ou par *s*; comme dans ces mos, *signe, siècle, signature, siéje, signification, siance, &c.* ou par *c*; comme dans ces mos *cierge, ciboire, Ciel, cilice, eizeau, cité, cinq, citron, circonferance, cidre, civilité, &c.*

Il ne faut pas suivre aveuglément l'uzaje: car comme il faut cōrijer les defaus d'un portrait par son original,

si les manières d'écrire ne répondent pas à la prononciation, il est tres-utile de les chanjer, puîque le portrait d'une choze la doit représanter comme elle est pour être véritable.

Il faut demander aux grans protecteurs de l'uzaje, de quèle manière on écrivét autrefois le mot *écriture*: s'ils veulent parler véritablement, ils diront qu'on l'écrivét an cète fason *escripture*. Il i a long-tams que l'on a retranché le *p*, sans respecter la Langue Latine. On a aûsi retranché l'*s*, an metant un acsant aigu sur l'*e*; & par ce moien l'Ortôgrafe de ce mot a été réduite à sa prononciation. On doit faire la même choze à l'égard des autres mos; car la même raizon qui nous a fait retrancher de tams an tams plusieurs létres dans nôtre manière d'écrire, nous oblige à retrancher céles qui ne se prononsent pas.

La même raizon qui nous a fait ôter l'*s* de la première silabe du mot *estre*, an métant un acsant aigu sur l'*e*, nous oblige à l'ôter du mot *est*; c'est pourquoy nous devons écrire *il ét*; puîque

nous écrivons être.

Il ét urai que ceus qui ont quité le parti du bon fans , pour suivre aveuglé-  
mant celui de l'uzaje , ont souvant con-  
damné les auteurs de ces chanjemans :  
mais ils ont été contrains ( malgré leurs  
exclamations ) ou de pâser pour igno-  
rans dans l'Ortôgrafe Francéze ; ou de  
resevoir les manières d'écrire qu'ils  
aveent condamnées. Ils sont *en* peril  
de tomber dans la même confuzion ,  
s'ils s'opozent à la metôde qui nous  
prescrit d'écrire comme nous parlons.

Il ne faut pas condamner dans les  
vieux livres ces fasons d'écrire , *j'aimois* ,  
*il aimoit* , *je parlois* , *il parloit* , *ils par-*  
*loient* , car eles ont été conformes à la  
parole de leurs auteurs : mais comme  
la prononfiacion an a été adoucie ,  
ceus qui les retiennent à prézant , après  
avoir aprouvé le chanjemant de leur  
original , sont ridicules de préférer vn  
mauvais uzaje à la raison. Nous devons  
donc écrire *j'aimés* , *il aimét* , *je parlés* ,  
*il parlét* , *ils parléent* , &c.

Si nous voulons donner le moïen  
d'écrire côrectemant , nous devons

examiner les cauzes des fautes que nous  
i pouvons faire.

Eles viennent du déréglement ordinaire  
des hommes , et du grand atache-  
ment que les Grammairiens ont à la  
Langue Latine , & à la Gréque.

La plûpart des hommes sont si dére-  
glés , qu'ils font ce qu'ils devréent évi-  
ter ; & qu'ils ne font pas ce qu'ils de-  
vréent faire. Si nous cherchons avec  
soin la première cauze de ce dérégle-  
ment , nous trouverons qu'il vient ; ou  
de la pâsion ; ou de l'ignorance ; ou de  
l'uzaje.

La pâsion , qui fait tomber les hom-  
mes dans le vice qu'ils devréent éviter ,  
les éloigne de la vertu qu'ils devréent  
poursuivre.

L'ignorance ét cauze que pluzieurs  
Filozofes cherchent la conésance des  
chozes qui leurs sont inutiles ; & qu'ils  
ne s'appliquent pas à céles qui pou-  
réent les conduire à la conésance , & à  
l'amour de Dieu.

Cand les Grammairiens veulent re-  
gler nôtre manière d'écrire par l'uzaje  
ordinaire , ils se trompent souvant ; ou

an metant des lettres où éles ne doivent pas être ; ou an manquant de les metre à la place qu'éles doivent occuper.

Ils tombent principalemant dans ce défaut , à l'égard du z , & de la lettre x.

Ils métent ordinairement le z , au plurier des Noms qui sont terminés an é masculin ; comme dans ces mos , *les bontez , les dignitez , les beautez , &c.*

Mais l's ét âfectée aus pluriers ; et si nous considérons bien la prononfiation de cete silabe *és* , marquée d'un acfant aigu , nous trouverons que la lettre *s* i ét plus naturéle que le z ; comme dans ces mos *les bontés , les dignités , les beautés*. Nous devons par la même raizon metre *l's* , & non pas le z , à la fin de ces Verbes *vous avés , vous parlés , vous parlerés , vous aimerés , &c.*

Cand ils dizent que l's antre-deus Voiéles se doit prononser comme un z , ils ne métent pas le z à la place qu'il doit occuper : car si l's antre-deus Voiéles se prononse comme un z ; pourquoi n'i métra-t'on pas le z ? c'ét pourquoi nous devons écrire *choze , roze , dezirer , pro-*

*pozer*, et non pas *chose*, *rose*, *desirer*, *proposer*. Mais cand la lètre *s*, se rencontrera antre-deus Voiéles, éle i retiendra sa prononfiation naturéle; comme dans ces mos *pâsaje*, *sajése*, *puîsan-ve*, *fôse*, *aûsi*, &c.

Cand on mét la lètre *x*, à la fin de la plûpart des mos, on la mét où éle ne doit pas être; d'où vient que nous ne devons pas écrire *deux*, *dix*, *les animaux*, *la voix*, *les loix*, &c; mais nous devons écrire *deus*, *dis*, *les animaux*, *la vois*, *les lois*, &c. car si nous considérons la prononfiation de tous ces mos, nous trouverons qu'ils doivent être terminés par l'*s*, & non pas par l'*x*. Le defaut des Grammairiens sur ce sujet, vient des Compoziteurs d'Imprimerie, qui ont abuzé de la lètre *x*, pour épargner l'*s*, dont la câsète étét trop tôt épuizée.

Si l'on se trompe, an metant la lètre *x* où éle ne doit pas être; on se trompe aûsi, an mancant de la mètre à la place qu'éle doit ocuper; comme au lieu de ces trois lètres *cti*, on doit mètre la syllabe *xi*, dans les mos qui se prononsent

par *xi* ; comme nous ne devons pas écrire *action*, *traduction*, *perfection* ; mais nous devons écrire *axion*, *traduxion*, *perfexion*, si nous voulons rendre l'écriture de ces mos conforme à leur prononciation.

L'atachemant que la plupart des Grammairiens ont à la Langue Latine, & à la Gréque, les oblige d'établir des règles sur un ùzaje qui répugne à la raison, cand ils veulent anseigner l'Ortôgrafe Francéze ; comme lor qu'ils disent que l'on doit écrire les Noms qui sont prononcés an *ca*, ou *can*, tantôt par *qua*, ou *quand* ; & tantôt par *ca*, ou *can*. Cete règle réduit tous les Francés à la nécessité de savoir la Langue Latine, pour aprendre l'Ortôgrafe de leur Langue ; c'êt pourquoi il faut âsûrer que nous devons écrire par *ca*, ou *can* tous les mos qui ont les mêmes prononciations ; comme les mos suivans, *calité*, *catre*, *catrième*, *carante*, *cadru-ple*, *carte*, *catorze*, *cantité*, *cand*, *cant*, &c.

Ils établissent aûsi une règle sur un ùzaje qu'il faut méprizer, cand ils sou-

tiennent que les Noms qui sont terminés par *ça*, & *çon*; et que l'on prononse comme *sa*, & *son*, demandent une petite marque sous le *c*, pour montrer qu'il doit être prononcé comme un *s*; comme dans ces mos *il prononça*, *il commença*, *façon*, *garçon*, *leçon*, &c.

Comme la petite marque qui est sous le *c*, signifie qu'il doit être prononcé comme un *s*, nous i devons mettre l'*s*; an la manière suivante, *il prononssa*, *il commansa*, *fason*, *garson*, *leson*, &c. Puisque nous devons écrire ces mos *il prononssa*, *il commansa* par un *s*, nous devons amplier la même lètre dans ces mos *prononser*, *prononssation*, *commanser*, *commanssemant*. Cete règle nous aprand, que nous devons écrire par un *s* ces mos *conserveir*, *consepssion*, *resevoir*; puis que nous devons écrire par la même lètre ces mos *ils consoivent*, *ils re-soivent*.

Les Grammairiens se trompent aûsi, à cauze du grand atachement qu'ils ont à la langue Latine, lor qu'ils dizent que les Noms qui sont prononcés an *sion*, sont ordinairement terminés par *tion*; com-

me ces mots *définition*, *proposition*. Mais comme ils sont prononcés an *sion*, ils doivent être écrits an la manière suivante *définisïon*, *propozisïon*.

Les Grammairiens donnent plusieurs règles, pour montrer qu'il faut écrire, tantôt par *a*; & tantôt par *e* les Noms qui sont prononcés an *dance*, *gance*, *lance*, *mance*, *pance*, *rance*, *sance*, *tance*, *zance*.

Les règles qu'ils donnent sur ce sujet sont; ou inutiles; ou fondées sur un usage qui répugne à la raison: car il faut employer l'*a*, & non pas l'*e* dans tous les Noms qui sont prononcés an *ance*; comme dans les mots suivans *prudance*, *intélijance*, *violance*, *clémance*, *continance*, *dispançe*, *conferance*, *ésance*, *pénitance*, *prézance*. On prononcét autrefois tous ces mots an *ence*, aûsi bien que les mots Latins dont ils dérivent: mais comme leur prononciation a été changée, il an faut aûsi changer la manière d'écrire; puî qu'un portrait doit répondre à son original.

La règle que nous venons d'établir; détruit céle que donnent les Grammai-

riens , cand ils âsûrent que l'*e* devant l'*m* , et l'*n* , se prononse quelquefois comme vn *a* ; comme dans ce mot *entendement* : car si l'*e* , se prononse comme un *a* ; pourquoi n'i mettra-t'on pas un *a* ? pour donner aus Etrangers , & aus anfans la facilité de lire les mos suivans *antandemant* , *antandre* , *antre* , *commansemant* , *tams* , &c.

On dira que la pratique de cete règle , fera cause d'une mauvaize prononfiation , lor que l'*e* qui précédera l'*n* , sera après le *c* , et le *g* : car si nous chanjons l'*e* an *a* dans ces mos *innocent* , *diligent* , nous les écrivons an cete manière *innocant* , *diligant*.

Nous éviterons ces mauvaizes prononfiations , si nous chanjons le *c* an *s* , & le *g* an *j* Consone dans ces mos *innosant* , *dilijant*.

Comme les Grammairiens sont d'accord que le *g* devant l'*e* , se prononse comme un *j* Consone , nous i devons amplier l'*j* Consone , plutôt que le *g* : c'et pourquoi nous ne devons pas écrire *agent* , *engendrer* , *génération* , *judgment* , *juger* , *changer* , *sagése* , &c. mais

nous devons écrire *ajant*, *anjandrer*,  
*jénérasyon*, *jujemant*, *jujer*, *chanjer*,  
*sajése*, &c.

On se sert ordinairement de *ph*, au lieu de la lettre *f*, dans les mos qui sont dérivés de la Langue Gréque, pour an marquer l'étimologie: mais il ne faut pas réduire tout le monde à la necésité de savoir la Langue Gréque, pour aprandre l'Ortôgrafe Francéze; c'et pourquoy nous devons écrire les mos suivans par *f*, *Filozofie*, *Ortôgrafe*, *Cosmografie*, *Blasfème*, *Epitafe*, *Fizique*, &c.

La même raizon nous oblige d'écrire les mos suivans sans *b*, *Téologie*, *metôde*, *Catôlique Crétien*, &c.

Il faudrét sans doute condamner un Médecin, qui cauzerét une maladie pour an combattre une autre; et un Orateur, qui ferét naître l'ambision dans le cœur d'un Prince, pour i étoufer le dezir de vanjance. Il faut aûsi blâmer les Grammairiens, qui sont cauze d'une mauvaize prononfiation, par la même règle qu'ils donnent pour an éviter une autre.

Ils disent que le *g*, se prononse quelquefois comme un *j* Consonne, devant *a*, *o*, *u*, an metant une *e*, antre le *g*, et *a*, *o*, *u*; comme dans ces mos, *jugea*, *jugeons*, *gagueure*. Ils métenent sans doute une *e*, antre le *g*, & *a*, *o*, *u* pour éviter ces prononciations *juga*, *gons*, *gagu-  
re*; mais ils ne considèrent pas qu'ils sont cauze d'une mauvaize prononciation, par la même règle qu'ils donnent pour an éviter une autre. Nous ne tomberons pas dans leur faute, si nous am-  
ploions l'*j* Consonne, au lieu du *g*, an cète manière *juja*, *jujons*, *gajure*: car puî qu'ils avoient que le *g*, se prononse quelquefois comme un *j* Consonne, devant *a*, *o*, *u*; pourquoi n'i métenent-ils pas un *j* Consonne?

Sextus Pompeius nous aprand qu'avant Ennius les Romains ne doubleent point les Consonnes dans leurs écritures, ce Poëte aiant été le premier qui comme Grec prit cète liberté, qu'on suivit depuis à son exemple. Il ne faut pas suivre les règles que donnent les Gram-  
mairiens pour les doubler dans l'Ortô-  
grafe Francéze; car éles sont fondées

sur un üzaje qui répugne à la raizon ; comme cand on prononse la lettre *s*, antre-deus Voiéles , ils la doublent toujourns ; à cause ( dizen-ils ) qu'un *s* seul antre-deus Voiéles , se prononse comme un *z*. Mais cand il se prononse comme un *z*, on i doit metre le *z*; c'ët pourquoy il n'ët pas necésaire de le doubler , lor qu'il se rancontre antre-deus Voiéles ; puî qu'il i retient sa prononsia-sion naturéle ; et il faut metre ordinairement un acsant circonfléxe , ou aigu sur la Voiéle qui le précède ; comme dans ces mos *pásaje*, *sajése*, *puísance*, *pósésion*, *aúsi*, &c.

Il ne faut pas pourtant retrancher toutes les létres doubles ; car il faut retenir céles qui se prononsent ; comme dans ces mos *honneur*, *bomme*, *guerre*, *terre*, *donner*, *couronne*, *commandemant*, *travailler*, &c. Il faut même les doubler contre l'üzaje ordinaire, cand la prononsia-sion le demande ; comme on écrit le mot *Romme*, par un seul *m* ; mais si nous an considérons la prononsia-sion, nous trouverons qu'ele ët samblable à céle du mot *comme* ; il faut donc doubler

*l'm*, dans le premier de ces mots, aussi bien que dans le second.

On se trompe souvent dans l'écriture de la Particule *ce*; et dans celle des Pronoms *ses*, et *leur*.

Cand la particule *ce* sert à démontrer quelque chose, on la commanse toujours par *c*, comme *ce* *Filozofe*, *ce* *Marchand*, *ce* *Capitaine*, *cét* *animal*, *cét* *homme*, &c. Mais cand éle a du rapport avec la personne d'un Verbe, on la commanse toujours par *s*; comme *le* *Maître* *se* *mét* *an* *colére*, *mon* *pére* *se* *repoze*, *les* *jans* *de* *bien* *se* *consolent*.

Le Pronom *ses*, se doit écrire par *s*, cand il marque quelque pôtésion; comme *un* *pére* *aime* *ses* *anfans*: et par *c*, cand il ne marque point de pôtésion; comme *ces* *choses* *là* *sont* *admirables*.

Cand le Pronom *leur* ét joint au plurier d'un Nom Substantif, on mét un *s*, à la fin; comme *j'ai* *lû* *leurs* *livres*, *j'ai* *condamné* *leurs* *discours*: mais lor qu'il précède immédiatement un Verbe, il n'i faut point d'*s*, quoi que le Verbe soit au plurier; comme *je* *leur* *ai* *parlé*, *nous* *leur* *parlerons*.

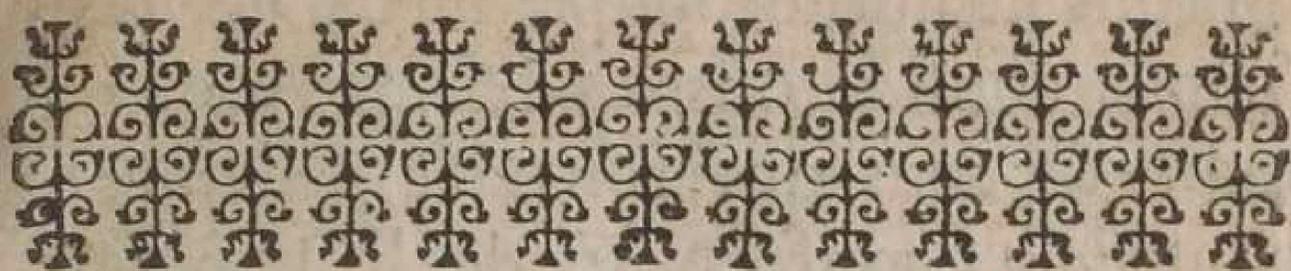
Il i a quelques années que j'antandis un plaizant Dialogue, entre une Dame de calité et le Précepteur de ses anfans. Après qu'ele lût prié de lui anseigner l'Ortôgrafe Francéze, il lui fit conétre par le chanjemant de son visaje, que la propozition qu'ele lui fezét ne lui étét pas agréable : Ele se persüada que son silance étét un éfét de la crainte qu'il avét de n'être pas bien recompanfé : ce qui l'oblíja à lui dire qu'il ne travaillerét pas inutilemant. Le n'an doute pas Madame ( lui répondit-il ) mais vous me demandés une choze très-dificile. Vous pansés, peut-être, que je n'ai pas âsés de lumière pour bien profiter de vos leçons ( lui dit-éle avec douceur ) il lui replica brusquemant, que la conésance de la Langue Latine, et de la Gréque étét nécessaire pour savoir l'Ortôgrafe Francéze.

Si vous me réduizés à la nécessité d'apprendre le Grec, et le Latin, pour savoir écrire la Langue Francéze ( reprit-éle an riant ) je ne vous donnerai pas la pêne de m'instruire.

Céte Dame a été très-heureuse, de

n'avoir pas refû l'instruxion d'un tel Maître; et il serét heureux à son tour, s'il se metét an état de la consulter, pour avoir la conésance qu'éle lui avét demandée. Car comme les fames prononsent ordinairement nôtre Langue, plus agréablement que les hommes qui pâsent leur vie dans leur cabinet, à lire des livres Grecs, et Latins, il leur ét très-facile de savoir l'Ortôgrafe Francéze; puîque nous devons écrire comme nous parlons.

Je me persüade facilement, que ceus qui sont raisonnables aprouveront cete metôde; mais ceus qui sont esclaves de l'üzaje, diront qu'éle sera cauze d'un très-grand mal. Je n'antreprandrai pas de les guerir de celui qu'ils ont dans l'esprit: car comme ils s'attachent à leurs santimans avec beaucoup d'opiniâreté, ils sont incurables. Je répondrai pourtant à leurs raizons, pour donner aus autres le moien de les combattre.



## CHAPITRE IV.

*Des réponses qu'il faut faire aus raizons  
de ceus qui soutiènent , que nous ne  
devons pas écrire comme nous  
parlons.*



L i a une grande diferance  
antre ceus qui font des difi-  
cultés contre quelque véri-  
té , pour an avoir une clai-  
re conelance ; & ceus qui tâchent de la  
combattre : car les premiers l'aprou-  
vent ; mais les autres ne la veulent pas  
resevoir : les premiers dezirent d'être  
éclairés ; mais l'inclinaſion de vaincre ,  
qui regne dans l'ame des autres , les  
ampêche de sortir de leur éreur. Anfin  
les premiers propozent ordinairement  
leurs doutes avec beaucoup de mode-  
ſtie ; mais la contanſion , qui acompa-  
gne la parole des autres , ét une preuve  
trés-évidante de leur vanité.

Nous ne douterons pas de ces vérités, si nous considérons les diférens mouvemens de ceus qui font des difficultés, contre la conformité de l'Ortôgrafe Francéze avec la parole.

Les uns, qui aprouvent cête manière d'écrire, propozent des doutes, pour an resevoir la solution; mais les autres s'opozent à son établifemant.

Il samble (dizent les premiers) que la prononfiation, étant sujète au chanjement, ne puïse être la règle infalible de l'Ortôgrafe. Ils ajoûtent à cête raizon la difficulté qu'aurent les enfans qui aureent été instruis selon cête metôde, à lire les livres qui sont imprimés an nôtre Langue.

Je demeure d'acord que nôtre prononfiation, ét aûsi bien que nôtre Langue sujète au chanjement; puï que les lois humaines qui sont justes n'an sont pas éxantes; à cauze de l'inconstance des axions qu'éles doivent regler; et de la nature de nôtre raizon, qui ârive par degrés à sa perféxion. Mais ces propozitions, qui prouvent seulemant que l'inconstance de l'Ortôgrafe doit

suivre cèle de la prononfiation, ne doivent pas nous ampécher de dire que la prononfiation doit être la règle de l'écriture ; parce que le portrait d'une choze la doit reprézanter comme éle ét pour être véritable.

Si l'Ortôgrafe répond à la prononfiation, les anfans aprandront à lire très-facilemant ; et ceus qui auront été instruis selon cète metôde, n'auront point de péne à lire les livres qui font imprimés an nôtre Langue : car l'Ortôgrafe i ét an partie conforme à la prononfiation ; et on leur fera conétre les defaus de l'autre partie, an leur montrant à lire comme l'on parle. Ajoûtons à ces raizons que les livres qui font imprimés an nôtre Langue font ; ou bons ; ou mauvais. S'ils font bons, on an fera bien-tôt une segonde impréſion, qui côrijera les defaus de la première ; mais s'ils font mauvais, le tams, qui nous doit être très-cher, ne doit pas être amploié à leur lecture.

Comme ceus qui font les difficultés précédantes, dezirent que l'Ortôgra-

se soit réduite à la prononciation, je pense qu'ils seront contents des réponses que je viens de leur faire; mais je n'espère pas de pouvoir guérir ceus qui ne peuvent souffrir cete façon d'écrire: car comme un Médecin qui entreprendrét de combattre une maladie incurable, et un Orateur qui voudrét exciter la compâsion dans l'ame de ceus qui sont misérables, travaillent inutilement, il faut faire le même jugement de celui qui voudrét obliger les grans protecteurs de la Langue Latine, à donner leur approbation à l'Orthographe Française que nous voulons établir.

Il faut pourtant écouter leurs raisons, & y répondre, pour empêcher que leur maladie n'infecte les autres.

L'üzaje qu'il faut suivre; les équivoques qu'il faut éviter; et l'origine des abus de la Langue Française, sont les fondemens qui les entretiennent dans leur erreur.

Il disent que l'üzaje doit être la règle de la parole, & de l'écriture: Mais ils doivent savoir que l'üzaje dans une  
Langue

Langue , aûsi bien que dans l'Ortôgrafe , ét un tiran dont on peut abandonner la loi , sans agir contre céle de Dieu ; et que l'on doit souvant quitter pour suivre la raizon. Lor que les fasons de parler , & d'écrire sont indiferantes , l'üzaje doit regler la parole , & l'écriture : mais si l'üzaje an ét mauvais , il faut se servir de la raizon pour le combatre. Je demande à ces grans protecteurs de la coûtume , d'où vient que les actes publics ne se font pas <sup>en</sup> Latin , comme ils se faizent avant Fransois Premier ? que nous ne parlons pas à prézant comme on parlét il i a cincante ans ? & que nous avons retranché pluzieurs lettres dans nôtre manière d'écrire ? ils diront , peut-être , que ces defaus sont des éfés de la corruption de nôtre nature : mais ceus qui sont plus raizonnables qu'eus , diront que ces avantajes sont des éfés de la lumière de ceus qui ont travaillé à la perféxion de la Langue , et de l'Ortôgrafe Francéze.

Je demeure d'acord qu'il ét très-ütile ; de sçavoir les diferantes significations

qu'on peut donner aus mos qui sont équivoques : car cete distinxion des mos ét necéfaire , pour découvrir clairement la verité des propozitions qu'ils compozent ; & pour acorder les Filozofes , qui disputent ordinairement du nom , plutôt que de la choze qu'il signifie ; comme si nous voulons savoir , ce que nous devons antandre par le mépris de la vie , & par celui de la mort , nous devons considerer , que le mot de mépris ét équivoque. Car comme nous ne méprisons pas les chozes que nous estimons , ni céles que nous craignons , le mépris ét opozé à l'estime , et a la crainte. Comme les chozes que nous estimons , sont du nombre des biens ; que céles que nous craignons sont du nombre des maus ; que la vie ét un bien ; & que la mort ét un mal , il faut âsûrer que celui qui méprize la vie , ne l'estime pas ; & que celui qui méprize la mort , ne la craint pas.

Si nous voulons acorder les opinions de ceus qui demandent , si la vertu morale ét naturel à l'homme , nous devons savoir que le mot de naturel

peut recevoir plusieurs significations ;  
comme il peut être pris ; ou pour ce qui  
vient de la nature ; ou pour ce qui est  
conforme à la nature de quelque cho-  
ze. La vertu morale n'est pas naturelle à  
l'homme, en la première façon ; mais  
elle lui est naturelle en la seconde. Si  
nous prenons le mot de naturel, pour  
ce qui nous arrive naturellement sans  
peine, la vertu morale ne nous est pas  
naturelle ; parce que nous devons tra-  
vailler avec soin pour l'acquiescer : Si nous  
le prenons, pour ce que nous pouvons  
obtenir par l'effort de notre nature, la  
vertu morale nous est naturelle : car il  
y a ceste différence entre les vertus mo-  
rales, & les théologiques, que les pre-  
mières sont des effets de l'action de la  
faculté qui les reçoit ; & que les au-  
tres doivent leur naissance à la bonté  
de Dieu, qui les imprime dans nos  
ames, pour nous élever à la jouissance  
de sa gloire. Enfin si nous prenons le  
mot de naturel, pour une chose pour  
qui nous avons de l'inclination, la  
vertu morale nous est naturelle.

Pour avoir une claire connoissance de

cête vérité, il faut considerer l'homme, avant qu'il tombe dans le peché, & après qu'il y ét tombé.

Si nous le considérons dans le premier état, le combat qui se rancontre antre sa volonté, & son apétit, nous fait conétre que sa volonté se porte à la vertu; & si nous le considérons dans le segond, la douleur qu'il a d'avoir quité la vertu, nous aprand qu'il a encore quelque inclinasion pour cête calité.

Puî qu'il faut ôter les équivoques, pour conétre clairemant la vérité des propozitions qu'ils composent; et pour acorder les Filozofes, qui disputent ordinairement du nom, plutôt que de la choze qu'il exprime, il samble que l'Ortôgrafe Francéze ne doit pas répondre à la prononsiasion.

Il ét vrai que si nous écrivons comme nous parlons, pluzieurs mos qui signifient des chozes très-diferantes, seront écrits de la même manière; mais nous an pouïrons facilemant ôter les équivoques; ou par la diferance qui se rancontre antre l'*i* Voiéle, & l'*i* Consonne; ou par des acsans; ou par la

suite du discours : et c'est principalement de cete troizieme source que nous devons tirer la solution de toutes les difficultés qu'on peut faire sur ce sujet.

L'antans un Grammairien qui se met an colere, cand on lui parle du retranchement que je veus faire de l'y. Si l'on retranche (dit-il) cete lettre de la Langue Francéze, on confondra les jeux de Cartes, qui peuvent être la source de pluzieurs maus, avec l'organe de la ûuë, qui ét le plus noble de tous les fans; mais si nous écrivons le mot *jeus* par un *j*, nous exprimerons les jeux de Cartes, ou d'autres divertisemens; et si nous l'écrivons par un *y*, nous parlerons de l'organe de la ûuë.

Si ce Grammairien fezét réflexion sur la diferance qui se rancontre entre l'*i* Voiële, et l'*j* Confone, il conétrét que sa plainte ét mal fondée: car si nous écrivons le mot *jeus* par un *i* Voiële, nous parlerons sans doute de l'organe de la ûuë; mais si nous l'écrivons par un *j* Confone, nous exprimerons les jeux de Cartes, ou d'autres divertisemens.

Il dira que ceus qui ne conésent pas

la diferance qui se rancontre antre l'*i* Voiéle, et l'*j* Consone, pouïront tomber dans l'éreur ; mais ils pouïront l'éviter très-facilemant, par la suite du discours : car cand on leur dira qu'un homme *a mal aus ieus*, ou *qu'il aime les jeus*, ils conétront clairemant qu'on parle de l'organe de la ûuë dans la première propozision ; & que l'on parle de quelque divertissemant dans la seconde.

Il i a pluzieurs mos dans nôtre Langue qui signifient des chozes diferantes, et qui ont été touïjours écrits d'une même manière ; comme cand on dit *qu'on a fait grand' chère*, et *qu'une marchandize ét chere*, on écrit le mot *chère* de la même fason dans la première propozision que dans la seconde ; mais on peut conétre la diferante signification de ce mot, par l'acsant qui ét sur l'*e* dans la première propozision.

Les Gammairiens dizemt qu'il faut écrire le mot *jeune*, sans *s*, cand il signifie un anfant ; et par *s*, cand il exprime une axion d'abstinence ; mais il faut touïjours l'écrire d'une même fason,

pour éviter vne mauvaize prononcia-  
tion. Cand on l'écrira sans acsant, il si-  
gnifiera un anfant ; & cand on mettra  
un acsant circonflêxe sur la première  
silabe, on exprimera une axion d'absti-  
nance. Ceus qui ne font pas réflexion  
sur les acsans pouûront facilement évi-  
ter l'équivoque du mot *jeune*, par la  
suite du discours : car cand on leur dira  
que *les jeunes jans fuivent le mouvemant  
de la pâsion qui les agite*, et que *les  
jans de bien observent les jeûnes qui  
sont commandés par l'Eglize*, il leur se-  
ra facile de conêtre que le mot *jeunes*  
ne se prend pas de la même fason dans  
la première propozision que dans la se-  
gonde.

Il faut ( dizen les Grammairiens )  
écrire le mot *mastin* par *s*, cand il signi-  
fie un chien ; & sans *s*, cand il signifie  
la première partie du jour : mais il  
faut touûjours l'écrire sans *s*, pour évi-  
ter une mauvaize prononciaison. Cand  
on mettra un acsant circonflêxe sur la  
première silabe, il signifiera un chien ;  
et cand on n'i mettra point d'acsant,  
il exprimera la première partie du jour.

La suite du discours donnera à tout le monde la facilité d'an ôter l'équivoque: car cand on dira *qu'un homme se leve de bon matin*, ou *qu'il a rancontré un matin an son chemin*, on conétra facilement de qu'éle manière le mot *matin* se prend dans la première proposition, & dans la seconde.

L'antans un Grammairien, grand protecteur de l'üzaje, faire ces exclamations ô tams! ô mœurs! ô siècle mal-heureus! on veut nous obliger à écrire comme nous parlons; on veut donc confondre les Noms avec les Verbes; l'axion des Laquais avec céle des Architectes; l'axion d'un mason avec une partie du vizaje; & le cors humain, qui peut resevoir an quelque fason la félicité éternéle, avec un instrument qui sert à la châse.

Si l'on ôte la lètre *l* du mot *fils*, on confondra ( dit-il ) un Nom avec le Verbe *je fis*. Mais il devrét considerer qu'on poutra facilement ôter l'équivoque de ce mot, par la suite du discours: car cand vn homme dira *j'aime mon fils*, ou *je fis un discours*, il nous aprandra

aprandra clairemant par la première propozition, qu'il aime celui qui lui doit la vie; & par la segonde, qu'il fit une harangue.

Si l'on écrit le mot *batirent* toujourns de la même fason, on confondra (dit-il) l'axion de quelques Laquais, qui se bati-  
rent au Cours, avec céle des Archi-  
tectes, qui bâtirent une maizon; mais on distinguera facilemant ces deus axions, si l'on écrit le mot *batirent* sans *s*, cand on parlera de l'axion des Laquais, qui se batirent au Cours; et par *s*, cand on exprimera l'axion des Architectes, qui bastirent une maizon.

On pouira éviter cete mauvaize prononfiacion, & ôter l'équivoque du mot *bâtirent*, an metant un acsant circonflexe sur la première silabe; cand on voudra exprimer l'axion des Architec-  
tes, qui bâtirent une maizon: on pouira aûsi conêtre la diferante significacion de ce mot par la suite du discours.

Si l'on écrit le mot *bouche* toujourns de la même fason, on confondra (dit-il) une partie du vizaje avec l'axion d'un Mason; mais on i mettra une claire di-

stinxion : si l'on écrit le mot *bouche* sans *s*, cand on voudra signifier une partie du vizaje ; et par *s*, cand on voudra exprimer l'axion d'un Mafon , qui bousche un trou. On poutra éviter cete mauvaize prononfiacion , & ôter l'équivoque du mot *boûche*, an metant un acfant circonflêxe sur la première filabe , cand on voudra exprimer l'axion d'un Mafon , qui boûche un trou. On poutra aûsi conêtre la diferante significacion de ce mot, par la suite du discours.

Anfin si l'on écrit le corps humain sans *p*, on le confondra ( dit-il ) avec un instrumant qui sert à la châse. Mais si l'üzaje , qu'il suit aveuglément , n'avét pas obscurci la lumière de sa raizon , il saurét qu'il ét facile d'ôter l'équivoque du mot *cors*, par la suite du discours : car si l'on dit *qu'un homme a le cors bien fait*, ou *qu'il sonne bien du cors* ; on juje facilemant que le mot de *cors*, ét pris dans la première propozision, pour une partie de l'homme ; & qu'il ét pris dans la segonde, pour un instrumant qui sert à la châse.

Il faut faire le même jujemant des au-

tres équivoques qui peuvent naître de la conformité de l'écriture avec la parole ; c'est à dire, qu'il faut âsûrer qu'il est facile de les ôter, par la suite du discours.

Il nous reste à répondre au troizième fondemant des Grammairiens, qui soustiennent que nous ne devons pas écrire comme nous parlons, à cauze que l'écriture doit marquer l'origine des mos que nous amploions pour exprimer nos pansées. Si l'on écrit comme l'on parle, on ne conétra point (dizent-ils) l'origine des mos que nous metons au üzaje pour découvrir nos pansées; & on détruira la beauté de la Langue Francoise, qui consiste dans le rapport qu'elle doit avoir avec la Latine, & la Gréque.

Ces Grammairiens demeurent d'accord, que le public pouët tirer de grans avantajes de la conformité de l'écriture avec la parole : mais l'origine des mos de la Langue Francoise est cauze qu'ils s'opozent à l'établissémant de la metôde qui nous prescrit d'écrire comme nous parlons.

Il faut combattre leur éreur par ce raizonnemant : ou les Francés ignorent

la Langue Latine, et la Gréque, ou ils an ont la conésance. Le nombre de ceus qui les ignorent, surpâse sans doute le nombre de ceus qui les savent.

S'ils ignorent la Langue Latine, & la Gréque, ils ne peuvent conétre le rapport de la Langue Francéze avec éles; il ne faut donc pas les ampécher d'écrire comme ils parlent; car il n'ét pas raisonnable de les priver d'un grand avantage pour une choze qui leur ét inutile.

S'ils savent la Langue Latine, & la Gréque; ils pouûront conétre le rapport de la Langue Francéze avec éles, quoi que l'écriture de la Langue Francéze soit réduite à sa prononfiation; comme bien que l'on écrive ce mot *propozision*, par un *z* dans la troizième silabe; et par un *s* dans la catrième, on conétra pourtant qu'il dérive du mot Latin *propositio*: quoi que l'on écrive ce mot *perféxion*, par *x*, on conétra facilement qu'il dérive du mot Latin *perfectio*. Ceus qui savent la Langue Gréque conétront clairement que ces mos *Filozofie*, *Fizique* dérivent des mos Grecs *Φιλοσοφία*, *Φυσικὸν*, quoi

que l'écriture des mots François ne réponde pas entièrement à celle des mots Grecs dont ils dérivent.

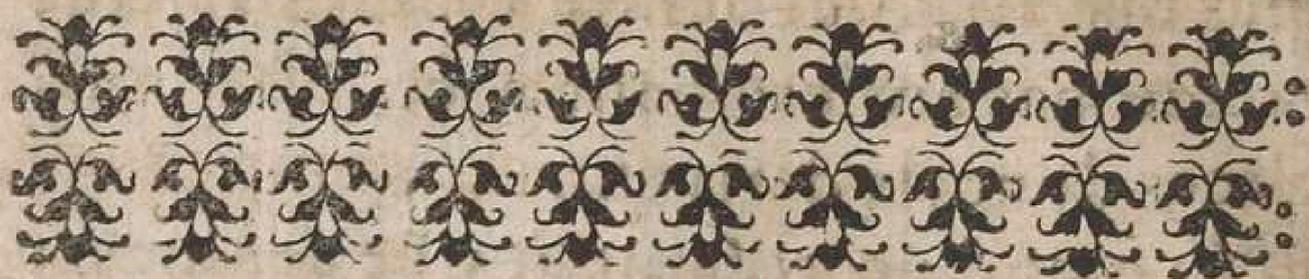
Un grand protecteur des Etimologies dira, que l'origine de plusieurs mots nous sera inconnue, si nous écrivons comme nous parlons: mais! quel mal en arrivera-t'il? les plus habiles Grammairiens ne sont pas d'accord de la signification de plusieurs mots; et ceux qui passent les plus beaux jours de leur vie dans la recherche des Etimologies, devraient donner à leur constance une fin plus considérable.

Les réponses que nous venons de faire aux Grammairiens, qui soutiennent que nous ne devons pas écrire comme nous parlons, nous obligent d'établir trois vérités qui sont très-importantes.

Premièrement, que nous devons écrire en notre Langue, comme chaque nation doit écrire en la sienne.

En second lieu, qu'il nous est très-utile d'apprendre la Philosophie en François.

En troisième lieu, que nous pouvons être sçavans, sans avoir la connoissance de la Langue Latine.



## CHAPITRE DERNIER.

*Des raizons qu'il faut mettre an vraye pour montrer que nous devons écrire an nôtre Langue, qu'il nous ét très-utile d'aprandre la Filozofie an Français; & que nous pouvons être savans, sans avoir la conésance de la Langue Latine.*



COMME Aristote nous anfé-  
gne au premier Chapitre du  
second livre de sa Fizique,  
que celui qui voudrét prou-  
ver l'existence de la nature, qui ét  
trés-claire, serét ridicule, on pou-  
rét condamner le dessein que j'ai de prou-  
ver que nous devons écrire an nôtre  
Langue; puî que cete vérité ét très-évi-  
dante. Mais comme les chozes les plus  
claires peuvent étre combatuës, il faut  
répondre aus raizons de quelques  
espris malades, qui s'ouâtiennent que

ceus qui font des livres an Latin, travaillent utilemant pour le bien public ; & que ceus qui an composent an Francés, n'anfantent que des monstres qu'il faudrét étoufer dans leur naissance.

La Langue Francéze (dizent-ils) ét défectueuze ; les frazes de la Latine sont admirables ; le tour de ses périodes charme l'ouïë ; et on ï peut trouver, aûsi bien que dans la Langue Gréque, un grand nombre de mos qui signifient une même choze. Comme la Langue Francéze ét privée de tous ces avantages, éle ét inférieure aus autres.

Ces acuzations sont mal-fondées ; et ceus qui les font devreent être châfés de la République des létres, comme les faus délateurs furent banis de céle de Romme.

Ils font parétre qu'ils ne lizent pas les bons livres qui se font an nôtre Langue : car s'ils saveent que l'on a randu an Francés châque racine Gréque mot pour mot, ils jujereent que la Langue Francéze n'a pas faute de mos pour exprimer ce que signifient

ceus des Langues qu'on lui préfère. Elle a des frazes très-riches, et an abondance; et le tour de ses périodes ét très-parfait.

Il ét urai qu'ele n'a pas comme la Langue Gréque, ni comme la Latine un grand nombre de mos qui signifient une même choze. Mais c'ét une perféxion de la Langue Francéze, qui prouve qu'ele doit être préférée à la Gréque, et à la Latine.

Comme un même mot de la Langue Gréque signifie pluzieurs chozes, ele ét sujète aus équivoques, qui ét un grand defaut dans toutes les Langues; et c'ét le sujét des veilles, & des méditations des Grammairiens, qui travaillent avec plus de soin pour ôter les équivoques de la Langue Gréque, et de la Latine, qu'ils ne fereent pour le bien de l'Etat, ni pour détruire les éreurs qui ataquent la Réligion.

Ces grans protecteurs de la Langue Latine, apélent à leurs secours un grand nombre de peuples, qui préfèrent la Langue Latine à céle de leur

péis : mais la raizon doit toujourns  
l'amporter sur les éxamples : car éle  
n'ét que pour les fajes ; et comme le  
nombre des fous ét infini , les plus  
fous ont toujourns leurs samblables.

Je demeure d'acord que l'on doit  
aprandre le Latin , & les autres Lan-  
gues , pour pluzieurs üzajes ; comme  
pour se faire antandre aus Etrangers ;  
pour lire le nouveau Testamant ; et  
pour antandre les divins Interprétes  
de l'Ecriture Sainte. Mais je souùtiens  
que châque Nasion doit écrire an sa  
Langue ; et que celui qui écrit an  
Langue Etrangère fait préque une ~~faute~~ <sup>faute</sup>  
grande faute , que celui qui porte les  
armes contre son péis : car c'ét un si-  
gne très évidant qu'il ne veut pas le  
reconétre pour sa patrie. Les Romains  
obligeent les Colonies qu'ils anvoieent  
dans les Provinces qui éteent âsujé-  
ties à leur obéifance , à suivre leurs  
Dieus , et leur Langue. Nous avons  
été garantis de leur Idolatrie par la  
Foi ; & la raizon doit nous délivrer de  
la servitude de leur Langue.

Puî que nous devons écrire an nôtre

Langue, il nous ét très-utile d'aprandre la Filozofie an Francés ; car éle nous donne le moien de bien parler.

Ceus qui dizent que le vulgaire ét l'auteur des mos que nous amploions pour exprimer nos pansées , pouront douter de la vérité de cete propozision ; mais ils doivent savoir que les Noms sont ; ou primitifs ; ou dérivés.

Il ét urai que les premiers depan- dent du vulgaire : mais comme les autres doivent exprimer la nature des chozes , ou leurs cauzes , ou leurs propriétés , il n'apartient qu'aus Sajes de les invanter ; c'ét pourquoi la Filozofie nous donne le moien de bien parler. Car comme pour bien parler il faut donner des mos propres aus chozes , & aus axions , il an faut conétre la nature par la Filozofie ; comme éle nous découvrent la diferance qui se rancontre antre l'amour , la bienveillance , et l'amitié. L'amour ét une pâsion qui nous fait tandre à quelque bien , pour an resevoir quelqu'avantaje ; la bienveillance nous fait vouloir du bien à la personne que nous aimons ; & l'amitié nous

oblige à faire quelque choze pour éle.

Nous pouvons facilement confondre l'indignation, et l'anvie; mais la Filozofie nous anſeigne que l'indignation ét une douleur que nous avons de la proſpérité de ceus qui ſont indignes des biens qui pôſèdent; et que l'anvie ét une douleur que nous avons de la proſpérité de nos ſemblables.

Nous ne pouvons ſavoir quel nom nous devons donner proprement à celui qui nuit aus autres, ſans le ſecours de la Filozofie, qui nous aprand qu'il peut être apelé; ou infortuné; ou imprudent; ou injurieux; ou injuſte; car il agit; ou involontairement; ou volontairement.

Il ét très-évidant que celui qui nuit involontairement à quelqu'un ne doit être apelé injuſte; mais il doit être apelé infortuné; comme celui qui bléſe ſon ami, an voulant s'opozer à la violence de l'ennemi qui l'ataque.

Celui qui nuit volontairement aus autres agit ſans malice; ou ſon axion ét acompagnée de malice.

Le premier doit être apelé imprudent.

Tous ceus qui ôfantsent quelqu'un par malice ne sont pas injustes ; car an cète rancontre celui qui obéit à quelque pâsion , comme à la colére , ét diferant de celui qui agit avec chois.

Le premier doit être apelé injurieux , et le segond resoit propremant le nom d'injuste.

Nous pouûrions montrer par d'autres exemples , que la Filozofie nous donne le moien de bien parler , c'ét pourquoi nous devons âsûrer que les Francés doivent l'aprandre an leur Langue. La facilité qu'ils auront à la consevoir ; et l'üzaje qu'ils an doivent faire , persüaderont facilement cète uérité à ceus qui ne sont pas esclaves de la coutume.

Lor qu'on leur anséigne la Filozofie an Latin , leur esprit ét ocupé à deus chozes ; car il travaille à bien antandre le Latin , & la choze qu'il exprime. Mais lor qu'on leur anséigne la Filozofie an Francés , leur esprit n'étant ocu-

pé qu'à bien entendre les choses, ils les consoivent plus facilement que celles qui leur sont expliquées dans une Langue étrangère.

Ils peuvent se servir de la Philosophie dans la conversation, pour y débiter agréablement les choses qui sont utiles à la société; dans le bâreau, pour y faire regner la justice; & dans la chaire pour exciter leurs Auditeurs à faire le bien qu'ils doivent poursuivre, & à s'éloigner du mal qu'ils doivent éviter. Comme ils doivent parler en leur Langue dans la conversation, dans le bâreau & dans la chaire, il leur est très-utile d'apprendre la Philosophie en Français; car ils en pourront tirer de grands avantages dans la conversation, pour savoir ce qu'ils doivent faire quand ils entendent médire de leur prochain; pour régler le plaisir qu'ils doivent donner aux autres dans les actions sérieuses; & pour connaître les défauts qu'ils doivent éviter dans les railleries. Elle fournira aux Avocats des lumières, pour protéger l'innocence contre la persécution. Elle donnera enfin aux Prédicateurs la consé-

ce de toutes les vertus qu'il faut pratiquer, & cèle des vices qu'il faut combattre.

Si nous considérons les chozes qui doivent être expliquées dans la Philosophie, nous conétronns clairement que nous an pouvons tirer de grans avantages : car nous i devons principalement établir les préceptes qu'il faut pratiquer, pour s'opozer à la naissance de l'éreur qui acompagne ordinairement les axions de la raizon : on i doit dispozer par ordre les principes jénéraus qui sont les fondemans de toutes les Siances : éle nous doit faire conétre ce que nous sommes, & ce que nous devons faire, pour nous conduire à la conésance & à l'amour de Dieu. Ele doit anfin nous faire conétre Dieu, pour l'honorer.

Comme éle nous éclaire dans les chozes que nous devons faire pour la conduite de nôtre vie, éle ét très-utile aus fames ; puî qu'éles doivent aûsi bien que les hommes éviter le vice, & pratiquer la vertu. Nous avons prouvé amplemant cète vérité dans le traité

que nous avons fait de la perfection des  
fames par la Filozofie, où nous avons  
répondu aus objéxions de quelques en-  
mis de ce sexe; & qui le sont aúsi de la  
lumière, & de la raizon.

Ces vérités prouvent que nous de-  
vons enseigner la Filozofie an Francés,  
pour donner aux fames, & à ceus qui  
ne s'attachent pas à la Langue Latine  
les conésances qui leur sont necesai-  
res, pour aquerir la perfection de leur  
antandemant, & de leur volonté.

La preuve de la troiziéme vérité que  
nous devons établir pour finir ce petit  
traité, peut être facilement tirée des  
précédantes; c'est à dire, qu'après  
avoir montré que les Francés doivent  
écrire, & apprendre la Filozofie an leur  
Langue, il sera facile de prouver qu'ils  
peuvent être savans, sans avoir la coné-  
sance de la Langue Latine.

Aristote sans doute a été très-savant;  
puî qu'il nous a donné des règles infai-  
libles pour éviter l'éreur dans nos rai-  
zonnemens; qu'il a parlé des bonnes  
mœurs plus parfaitement que ceus  
qui l'ont précédé; que les plus béles

concluzions de ceus qui l'ont suivi sont fondées sur la vérité de ses principes ; & qu'il a parlé de Dieu plus admirablement que tous les Filozofes qui n'ont été éclairés que de la lumière de la nature. Il est pourtant très-certain que la Langue Latine lui a été inconnue. Comme il a expliqué la Filozofie en sa Langue , pourquoi ne pouvons-nous pas faire la même chose en la nôtre ? Ses plus beaux livres sont traduis en Francés ; & Mésieurs de l'Académie ont travaillé si heureusement à la perfection de nôtre Langue , & à la traduction des plus beaux livres Grecs , & Latins , qu'ils font avoüer à tous ceus qui sont raisonnables que les Francés peuvent être savans , sans le secours de la Langue Latine.

Si cete vérité étét bien imprimée dans l'esprit des hommes , la plûpart des jans de calité s'apliquereent aux Siances avec autant d'ardeur , qu'ils font parétre de promptitude à les abandonner. Comme les principes de la Langue Latine ne leur donnent point de plaizir ; ils quittent facilement le Latin ,

tin, & an suite les Siances : mais s'ils éteent persüadés qu'ils poureent être Savans, sans avoir la conésance de la Langue Latine, comme ils sont mieus élevés que les hommes ordinaires; & que la Siance ét agréable, ils travaillereent avec soin pour ajoûter l'éclat qui rejalit de cete calité à celui de leur naîsance. Je pourés confirmer cete vérité par l'exemple d'un grand Capitaine, illustre par le rang qu'il tient dans le monde, & plus illustre encore par son mérite que par sa naîsance. Ses axions, qui le font estimer de tout le monde, me persüadent facilement qu'il serét très-savant, s'il avét apris les Siances an sa Langue. On admire dans la guerre son couraje, son jujemant, & sa prudance. Il ét si intrépide dans le peril, qu'on n'a jamais ûu un plus brave soldat : il ét si judicieux dans le Conseil de guerre, qu'on ne saurét trouver un plus saje politique; & il conduit les troupes qui depandent de lui avec tant de prudance, que les Capitaines les plus expérimentés font gloire d'imiter ses axions. Son père lui

avét laïsé une Maison si chargée de dettes & d'affaires, que le réglemant an paréfét impôfible : mais il lui a fait chanjer si parfaitement de face, que les hommes les plus éclairés dans les affaires le reconéfent avec plaizir pour leur Maître. Il écrit & parle très-propremant : il écoute avec douceur ceus qui lui parlent : & les réponses qu'il leur fait, font toujourns des preuves de la solidité de son jugement. Il ne faut pas s'étonner, s'il n'a pas û beaucoup d'atachemant à la Langue Latine dans sa jeunése ; puî que c'êt une choze commune aus personnes de grande calité que l'on ne contraint pas. Mais ! s'il avét appris les Siances an sa Langue, il ferét par la Siance, aûsi bien que par ses autres calités, l'ornemant de nôtre Siécle, & l'admiration des Siécles futurs.

Comme la beauté des Siances depand de l'ordre, je découvrirai ici celui que j'ai gardé dans les livres que j'ai fais, pour expliquer la Filozofie ; & pour établir les Fondemans de la Religion Crétiéne.

Le découvre dans le premier l'ordre

des principales choses dont il est parlé dans la Philosophie, qui est divisée en cinq parties, & contenue en dis petits volumes.

Je donne dans le même traité l'art de discourir des passions, des biens, & de la charité, pour faire connaître les avantages qu'on peut tirer de l'ordre des choses, & de celui des propositions qu'il faut prendre pour en bien parler; pour établir la méthode dont je me servirai dans toute la Philosophie; & pour donner les premières connaissances qui sont nécessaires à ceux qui veulent s'appliquer à son étude.

Je montre à la fin du même ouvrage, que la Philosophie doit être divisée en cinq parties, qui sont la Logique, la Science générale, la Physique, la Morale, & la Théologie naturelle. Car comme notre raison se trompe souvent, nous pouvons tirer de grands avantages de la Logique, qui s'oppose à la naissance de l'erreur qui accompagne ordinairement les actions de notre raison.

S'il est utile d'éviter l'erreur, il n'est pas moins nécessaire d'acquiescer la coné-

sance de pluzieurs vérités par les principes de la Siance jénérale.

Nous ne devons pas nous contanter d'éviter l'éreur par la Logique, ni de chercher pluzieurs vérités par les principes de la Siance jénérale; nous devons encore tandre à la dernière perféxion de nôtre raizon, qui consiste dans la contemplasion de Dieu.

La Téologie naturéle nous conduit à cete perféxion. Mais comme éle ét tres-relevée, nous n'i pouvons âriver que par quelques degrés, qui sont la Fizique, & la Morale. Car comme nous ne pouvons conétre Dieu par lui-même, nous devons tâcher d'an avoir quelque conésance par ses éfés, que nous pouvons conétre par la Fizique.

Puî que les pâsions nous détournent de la contamplasion de Dieu, nous devons tandre à la poursuite des vertus qui s'opozent à leur violance; c'ét pourquoi nous pouvons tirer de grans avantages de la Filozofie Morale, qui nous donne des préceptes pour lesaquerir.

Aprés que nôtre antandemant, & nôtre volonté auront resû les dispozi-

ions qui sont nécessaires pour conétre Dieu, nous resevrons beaucoup d'utilité de la Téologie naturéle, qui nous atachera à la contamplasion de cete premiere cauze.

Le segond Volume contient les trois premières parties de la Logique; c'ét à dire, qu'il nous anséigne à bien consevoir; à bien juer; & à bien tirer toutes sortes de concluzions.

La catrième partie de cete Siance ét contenuë dans le troizième volume, qui découvre la metôde qu'il faut suivre dans toutes les Siances, & dans tous les discours.

Le catrième volume traite de la Siance jénérale, qui ét la segonde partie de la Filozofie.

La Fizique ét contenuë dans le cinquième.

Il ét urai que les Filozofes anséignent ordinairement la Fizique après la Filozofie morale; mais l'explication de la Fizique doit précéder céle de la Filozofie morale: car il faut conétre la nature, & l'origine de l'homme, par la Fizique, pour découvrir par la Filozofie morale

ce qu'il doit faire, & où il doit arriver.

Je divize cete Siance an quatre parties.

La première traite de nôtre dernière fin, qui resoit le nom de Félicité.

La seconde explique les principes des axions humaines.

La troizème établit l'ordre des axions humaines.

Anfin la cattième nous découvre les vertus que nous devons pratiquer, & les vices que nous devons combattre.

Il ét parlé de la félicité dans le sizième volume; des principes des axions humaines, & des actions humaines dans le sétième; les deus suivans traitent des vertus, & des vices; & le dizième traite de la Téologie naturéle; qui ét la dernière partie de la Filozofie.

J'ai fait encore quatre petits volumes an Dialogues, pour établir les Fondemens de la Réligion Crétiéne, avec pluzieurs préceptes pour la conduite de la vie humaine, & principalemant pour l'éducation de la jeunése.

Le premier Dialogue découvre l'ordre des chozes qui sont contenuës an ces quatre volumes.

Anfin j'ai fait un petit Traité, pour faire conétre les avantages que les fames peuvent resevoir de la Filozofie, & principalement de la Morale.

F I N.

---

*EXTRAIT DV PRIVILEIE  
du Roi.*

**P**AR Grace & Priviléje du Roi, il ét permis à Louïs DE LESCLACHE, de faire imprimer, vandre & debiter, par tel Imprimeur ou Libraire qu'il voudra *Les véritables Régles de l'Ortôgrafe Francéze*; & defanses sont faites à tous Imprimeurs & Libraires, à péne d'amande arbitraire, d'imprimer ni debiter ledit Livre, pendant l'espace de cinq ans, à commanser du jour qu'il sera achevé d'imprimer, ainsi qu'il ét contenu plus au long ausdites Létres données à Saint Germain en Laie, le dizième jour d'Avril, de l'année mille sis sans soisante & huit.

Par le Roi an son Conseil.

BRVNOT.

Ledit Sieur DE LESCLACHE a permis  
à LAVRANT RONDET, Marchand Im-  
primeur Libraire à Paris, de vendre &  
debiter ledit Livre, suivant l'acord fait  
entr'eus.

*Registré sur le Livre de la Commu-  
nauté des Imprimeurs & Libraires de  
cete Vile, suivant l'Arêt de la Cour  
de Parlemant du 3. Avril 1653.*

*Signé D. THYERRY, Adjoint du  
Sindic.*

Achevé d'imprimer, le 21. Juin 1668.

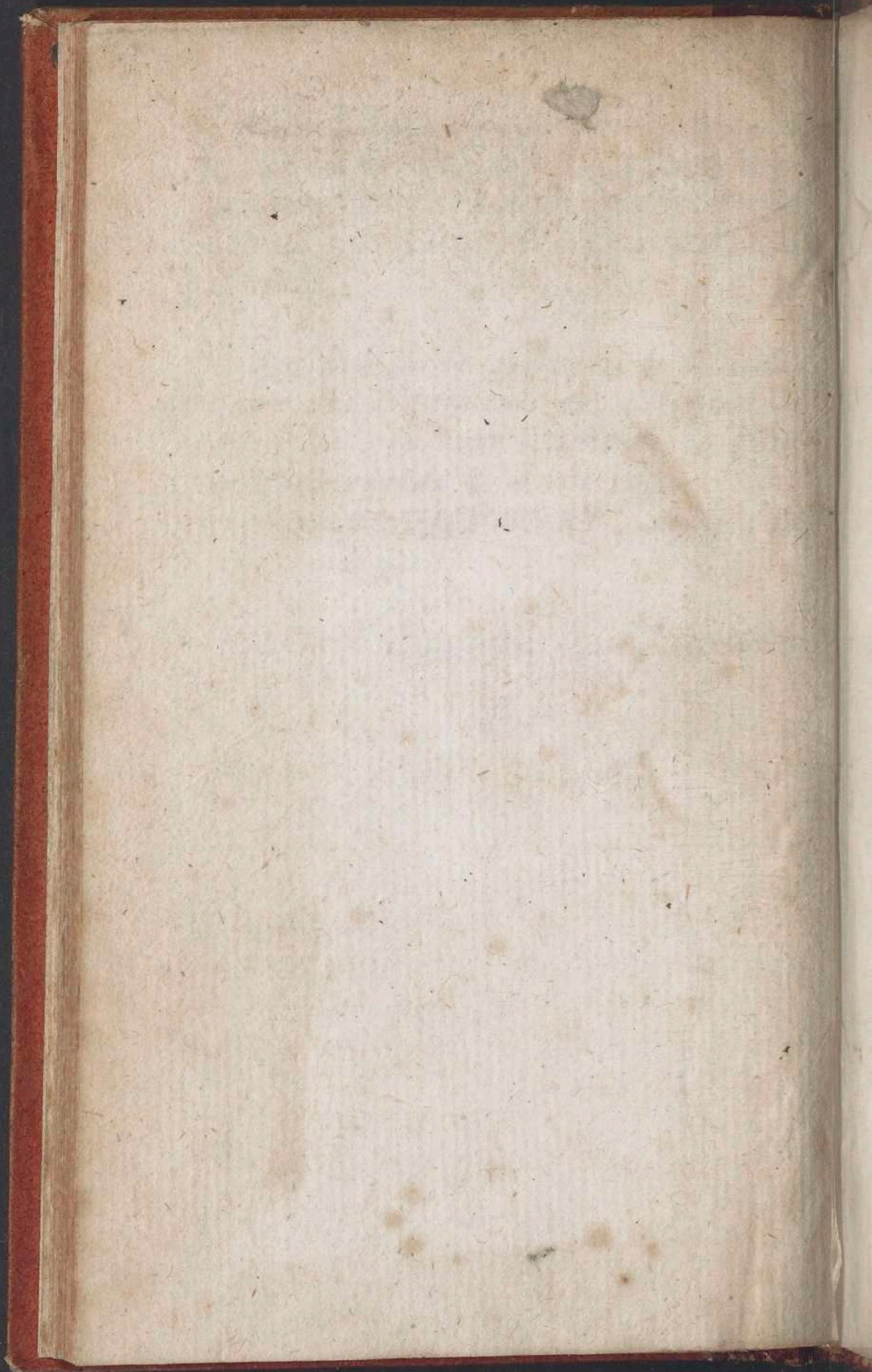


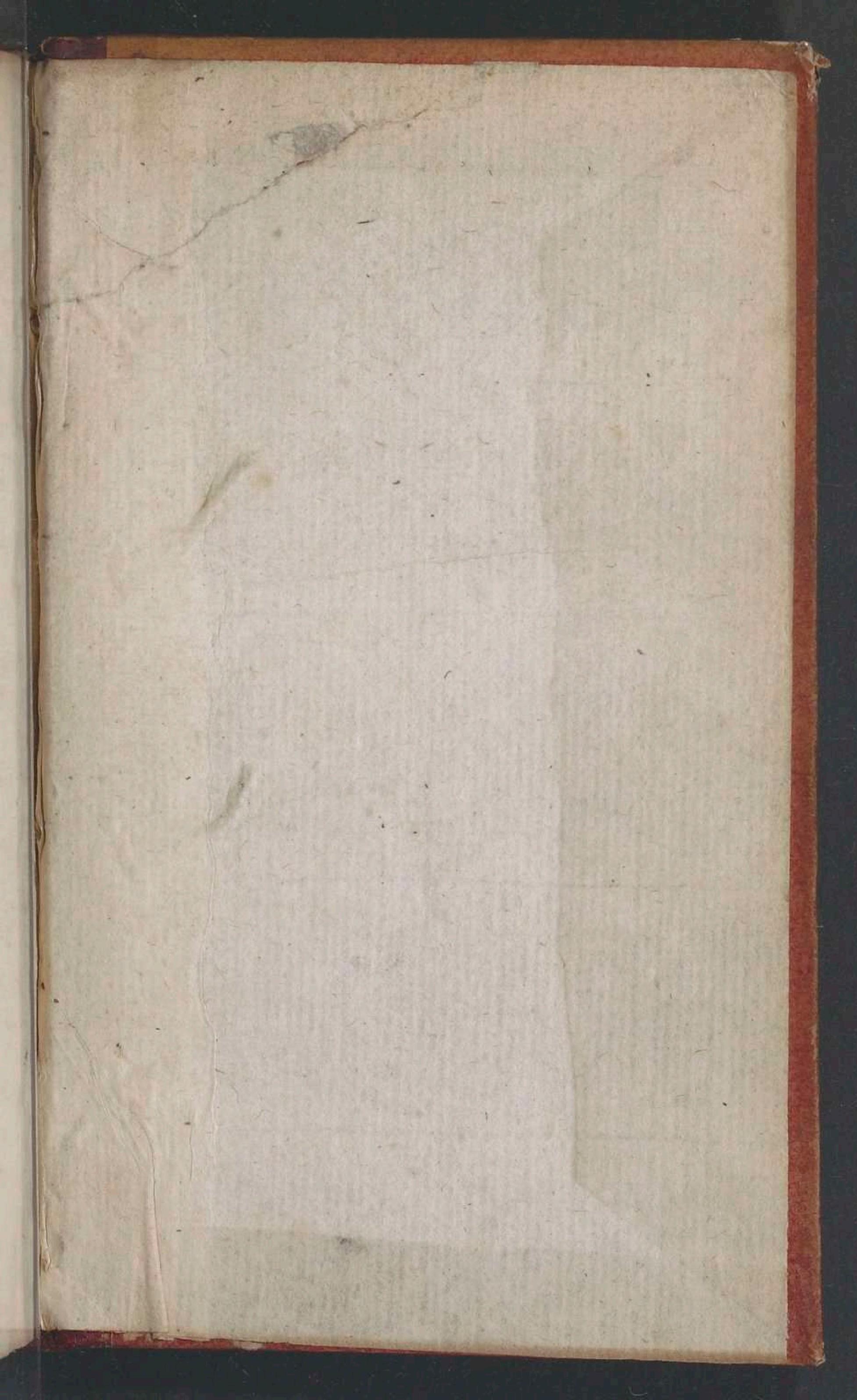
mm's  
Im-  
de &  
d fait

mm-  
res de  
Cour

int de

1668





INVENT

X